

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2012  
COMPTE RENDU**

Le 4 juin 2012 à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Étaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Gabriel LEGENDRE, Nicolas VAPPEREAU
Loury :	Mme Marie-Claude DONNAT, M. Jean Claude CHOPP, M. Bernard LEGER,
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Christian MASSEIN
Neuville-aux-Bois :	MM. Philippe CANON, Michel DUBOIS, Patrick HARDOUIN, Michel MARTIN, Jacky MONTBAILLY
Rebréchien :	MM. Alain DARDONVILLE, Franck DUBOIS
Saint-Lyé-la-Forêt :	MM. Hervé JOLY, Jean Paul TRIFFAULT
Trainou :	Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, M. Michel POTHAIN
Venecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Elizabeth JOLIVET
Villereau :	M. Jean Bernard PORTHAULT
Secrétaire de séance :	Mme Marie-Claude DONNAT
Absents excusés :	MM. Christian ANDRE, Didier BARRE, Bernard MARCOULT

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

**1) ADHESION DE BOUGY-LEZ-NEUVILLE**

Monsieur le Président explique que la Préfecture du Loiret demande à la C.C.F. et aux communes membres de se positionner sur l'adhésion de Bougy-lez-Neuville. Elle crée actuellement une enclave au sein de la Communauté de Communes de la Forêt. Cette situation est contraire à l'article L5214-1 du code général des collectivités territoriales. La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a pour objectif de rattacher l'ensemble des communes de France à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il appartient à la C.C.F. de délibérer sur le rattachement pour être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les élus de Bougy-lez-Neuville ne souhaitent pas adhérer à la Communauté de Communes de la Forêt. Néanmoins Monsieur le Président indique qu'il ne désire pas s'opposer à leur rattachement qui est imposé par la loi. Il précise qu'une réunion a eu lieu pour présenter aux élus de Bougy-lez-Neuville le fonctionnement de la C.C.F., ses actions et leurs modalités de financement. Il tient à rectifier les informations relatées dans la presse, la participation de la commune de Bougy-lez-Neuville s'élèvera à 6 943 euros et non 10 000 euros. Chaque commune contribue au fonctionnement de la C.C.F., il paraît évident de traiter Bougy-lez-Neuville de la même manière.

Monsieur Michel MARTIN rappelle que l'ensemble des communes devra se prononcer par délibération. Il indique également que la commune de Bougy-lez-Neuville est très intégrée sur le territoire car les administrés utilisent pleinement les services Neuillois, notamment les écoles, les équipements sportifs ou encore la distribution d'eau potable.

Monsieur Hervé JOLY précise que l'adhésion sera effective uniquement lorsque le Préfet aura pris son arrêté.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'adhésion de Bougy-lez-Neuville au sein de la Communauté de Communes de la Forêt.

## **2) LIMITES COMMUNALES DE MONTIGNY**

Monsieur le Président explique que la commune de Montigny crée une discontinuité du périmètre de la Communauté de Communes de la Forêt. Cette situation est contraire à l'article L5214-1 du code général des collectivités territoriales.

Lors de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret, une rencontre s'est tenu avec le Sous-Préfet où les élus de Montigny ont exprimé le souhait de se maintenir au sein de la C.C.F.. Pour y parvenir, la commune d'Attray a été sollicitée pour procéder à un échange de terrains et permettre d'établir une frontière commune avec Neuville-aux-Bois.

Il est proposé un échange de terrains dont la surface totale est strictement identique (15ha 38a 33 ca).

Il est précisé que les propriétaires des terrains n'ont pas d'objection quant à cet échange.

Les conseils municipaux des communes concernées ont délibéré de manière concordante. Une enquête publique s'est déroulée du 9 au 26 janvier 2012 et le commissaire a rendu un avis favorable.

En raison des modifications des limites territoriales, les deux Communautés de Communes concernées doivent également approuver ce changement.

Monsieur Christian Massein précise que l'on doit délibérer sur la modification du périmètre de la C.C.F. et non de celui de Montigny.

Monsieur le Président estime que la démarche de Montigny a été courageuse.

Monsieur Jean Paul Gitton souhaite remercier la commune d'Attray pour sa collaboration.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de ses limites territoriales.

## **3) CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**

Monsieur le Président explique que le siège administratif de la Communauté de Communes de la Forêt se situe actuellement au 27 rue Félix Desnoyers à Neuville-aux-Bois. Il convient de modifier les statuts afin de déménager le siège au 15 rue du Mail Est à Neuville-aux-Bois qui accueille dorénavant les services de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Forêt de la manière suivante :

- Article 4 : Le siège social de la Communauté est fixé au 15 rue du Mail Est à Neuville-aux-Bois.

## **4) TARIF DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

Monsieur le Président explique que la société Récréa a transmis pour avis la nouvelle grille tarifaire qui doit être effective à partir de septembre 2012. La proposition respecte les engagements du contrat en appliquant le coefficient d'indexation de 2.7%. Deux nouvelles activités sont proposées, l'école de natation et la location du BAF pour un anniversaire. Le prix de l'école de natation peut sembler excessif mais la société Récréa a souhaité maintenir sa proposition.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire 2012/2013.

<b>BALNEO</b> <b>ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE</b>	Hors CCF		CCF	
	Tarifs Actuels	PROPOSITION 2012	Tarifs Actuels	PROPOSITION 2012
1 Entrée + 15 ans	4,40 €	4,50 €	3,60 €	3,70 €
1 Entrée Enfant ( 4 - 15 ans)	3,80 €	3,90 €	#REF!	2,30 €
1 Entrée Enfant - 3 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
1 Entrée Clubs de loisirs	3,40 €	3,50 €	2,10 €	2,10 €
10 Entrées (+ 15 ans)	39,00 €	40,00 €	32,00 €	33,00 €
10 Entrées 4 - 15 ans	34,00 €	34,50 €	20,00 €	21,50 €
1 Entrée (Espace aquatique extérieur + Bien être + cardio training)	10,00 €	10,00 €	9,00 €	9,00 €
10 Entrées (Espace aquatique extérieur + Bien être + cardio training)	80,00 €	82,00 €	75,00 €	77,00 €
Pass semaine enfant (Juillet et Août)	16,00 €	16,00 €	15,00 €	15,00 €
Pass semaine adulte (Juillet et Août)	20,00 €	20,50 €	19,00 €	19,50 €
Anniversaire 12 enfants maximum, 1 heure, 1 éducateur		100,00 €		90,00 €
Événementiel	11,00 €	11,50 €	10,00 €	10,20 €
<b>Pass-Activité</b>				
1 Séance activité CLASSIC (aquafitness-leçon de natation-bébé nageur-cuisses abdos fessiers)	9,00 €	9,00 €	8,00 €	8,00 €
10 Séances activité CLASSIC (aquafitness-leçon de natation-bébé nageur-cuisses abdos fessiers)	78,00 €	79,00 €	70,00 €	72,00 €
Ecole de natation (septembre à juin 30 cours)		240,00 €		210,00 €
Annuel aquafitness (septembre à juin, 1 séance)	240,00 €	245,00 €	180,00 €	185,00 €
Stage de natation (5 séances)	39,00 €	40,00 €	35,00 €	36,00 €
Stage de natation (10 séances)	70,00 €	72,00 €	65,00 €	66,00 €
<b>ABONNEMENTS OCEANE</b>				
Oceane LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique extérieur pendant la période estivale	340,00 €	349,00 €	325,00 €	330,00 €
Oceane ESSENTIAL - Liberté + accès illimité à l' aquafitness + cours de fitness (CAF, Zumba....)	390,00 €	399,00 €	375,00 €	385,00 €
<b>SCOLAIRES</b>				
Secondaire sans pédagogie (1heure)	30,00 €	30,80 €	30,00 €	30,80 €
<b>LOCATIONS</b>				
1 ligne d'eau (1 heure)	20,00 €	20,50 €	20,00 €	20,50 €
Mise à disposition éducateur sportif	30,00 €	30,80 €	30,00 €	30,80 €
Espace bien être + cardio training avec personnel (1 heure)	300,00 €	310,00 €	300,00 €	300,00 €

Monsieur Michel POTHAIN indique que des travaux de réparation ont été réalisés sur les bassins afin de permettre l'ouverture estivale. Il s'agit de mesures conservatoires. Les réparations en profondeur, carreaux et fuite, auront lieu pendant la période d'hivernage. Une réunion est déjà organisée fin septembre 2012 pour assurer de la programmation des travaux. Le cout estimé est de 50 000 euros T.T.C.

Les problèmes de condensation à l'intérieur du bâtiment seront traités dans un deuxième temps.

Malgré ces problèmes techniques, il est à noter que le centre fonctionne mieux. La fréquentation ne cesse d'augmenter.

Monsieur Patrick Hardouin indique que le centre Aquanova est victime d'intrusions régulières. Il faut trouver une solution.

Monsieur Christian Massein demande si le système de carte de membre de la C.C.F. est maintenu.

Monsieur le Président répond que les cartes de membre sont toujours nécessaires.

#### **5) MARCHE ACCUEIL DE LOISIRS ST-LYE-LA-FORET AVENANT n°1 lot électricité**

Monsieur le Président explique que le lot électricité du marché de construction de l'accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt prévoyait un branchement électrique en monophasé. Néanmoins la pompe à chaleur nécessite un branchement triphasé.

Le montant du marché initial avec la société Crescitz s'élève à 25 052.25 euros H.T..

Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 1 461 euros H.T..

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot électricité avec la société Crescitz pour le marché de construction d'un accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt

#### **6) CREATION-SUPPRESSION DE POSTE**

Monsieur le Président explique que pour la bonne organisation des services, il convient de créer :

Les emplois permanents suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 16.50/35 heures en raison de l'augmentation des effectifs d'enfants sur l'accueil périscolaire d'Aschères-le-Marché.
- Un poste de puéricultrice de classe supérieur à 35 heures (évolution interne de la directrice de la halte-garderie de Neuville sur le poste d'animatrice du RAM de Neuville)
- Un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 28/35 heures (évolution interne de la directrice de la halte-garderie de Loury sur le poste de directrice de la halte-garderie de Neuville)
- Un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à 25.5/35 heures (évolution interne d'un agent de la halte-garderie de Neuville sur le poste de directrice de la halte-garderie de Loury)

Les emplois occasionnels suivants :

- Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe :
  - o 3 postes à 63 heures :
    - Restauration à l'accueil de loisirs de Loury (juillet)
    - Restauration à l'accueil de loisirs de Neuville (juillet)
    - Entretien à l'accueil de loisirs de Neuville (juillet)
  - o 2 postes à 60 heures
    - Restauration à l'accueil de loisirs de Neuville (août)
    - Entretien à l'accueil de loisirs de Neuville (août)
  - o 1 poste à 42 heures
    - Restauration à l'accueil de loisirs de Neuville (août)
  - o 1 poste à 20 heures
    - Entretien à l'accueil de loisirs de Trainou (juillet)
  - o 1 poste à 12 heures
    - Entretien et restauration à l'accueil de loisirs de Vennecy (août)

Le conseil communautaire crée à l'unanimité ces postes.

## **7) RAPPORT D'ACTIVITES 2011 SPANC**

Monsieur le Président, conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2011 du SPANC.

Depuis l'année 2011, le nombre de rénovation des systèmes d'assainissement non collectif augmente fortement. D'après les dossiers déposés en 2012, ce nombre devrait continuer à croître.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ce rapport. Il sera transmis à l'ensemble des communes membres pour une présentation en conseil municipal.

## **8) DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT**

- Décisions du Bureau :
  - o 03-2012 : subvention association familles Rurales d'Aschères-le-Marché, 14 189.50 euros pour l'année 2012 et 834 euros de régularisation pour l'année 2011.
  - o 04-2012 : subvention association sportive culturelle laétienne, 1 521 euros pour l'année 2012 et 156 euros de régularisation pour l'année 2011.
  - o 05-2012 : subvention familles rurales Rebréchien, 7 215 euros pour l'année 2012 et 2 088 euros de régularisation pour l'année 2011.
  - o 06-2012 : la société France Service Patrimoine a été retenue, pour un montant de 20 959.90 euros TTC pour la programmation d'une halte-garderie et d'un accueil de loisirs.
- Décisions du Président :
  - o 01-2012 : la société SMAC a été retenue, pour un montant de 1 608 euros HT, pour l'amélioration de l'isolation thermique de la toiture du siège administratif
  - o 02-2012 : la société Promosoft a été retenue, pour un montant de 3 841.29 euros HT, pour l'acquisition d'un serveur informatique
  - o 03-2012 : la société SEGILOG a été retenue, pour un montant de 156 euros HT par an sur 3 ans, pour la solution de dématérialisation des actes réglementaires
  - o 04-2012 : avenant n°1 pour les travaux de peintures du siège administratif, société Philippe FRANCOIS, montant 1 610,51 euros HT
  - o 05-2012 : la société Les Jardins de la Bretonnerie a été retenue, pour un montant de 2 998 euros HT, pour l'entretien des espaces verts du parc d'activités du Point du Jour
  - o 06-2012 : la société Robert Berton a été retenue, pour un montant de 950 euros HT, pour le déménagement du siège administratif
  - o 07-2012 : la société SEGILOG a été retenue, pour un montant de 3 090 euros HT par an sur 3 ans, pour l'acquisition d'une gamme de logiciels pour la gestion administrative
  - o 08-2012 : la société TPVL a été retenue, pour un montant de 4 427.60 euros HT pour la réparation de la piste de roller
  - o 09-2012 : La société SMABTP a été retenue, pour un montant de 5 858.78 euros TTC pour l'assurance dommage ouvrage de l'accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt
  - o 10-2012 : accès à la plateforme iD loiret proposée par la CCI du Loiret pour un montant de 1 124.24 euros TTC par an
  - o 11-2012 : le cabinet Christian Larcher a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des réparations du centre Aquanova, taux 8.5% du montant des travaux
  - o 12-2012 : la société RECMA a été retenue, pour un montant de 3 910 euros HT, pour les travaux de réparation des bassins extérieurs du centre Aquanova

## **9) AFFAIRES DIVERSES**

- Réseau d'entreprises :

Une première réunion inter-entreprises du territoire de la C.C.F. a été organisée en décembre 2011 à l'initiative du député Marianne Dubois. La commission développement économique a

décidé de poursuivre ce projet afin de pérenniser ces rencontres. Il s'agit pour la C.C.F. de jouer un rôle de facilitateur.

La prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2012, elle regroupera les sociétés employant plus de 5 salariés.

- iD Loiret : La C.C.F. a acquis le droit d'accès à la plateforme iD Loiret. Ce droit bénéficie à l'ensemble des communes membres. La plateforme offre des données socio-économiques du territoire. La prestation permet également de bénéficier de la liste de toutes les entreprises de la CCF. Chaque mois seront envoyées les nouvelles immatriculations de sociétés.
- Accessibilité : les sociétés Nerios et A2C ont commencé les travaux d'étude pour l'analyse de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public.
- Monsieur Hervé Joly souhaite savoir si l'entretien du bâtiment accueil de loisirs de Saint-Lyé-la-Forêt sera géré par la CCF.  
Monsieur le Président répond que les associations seront les seules à utiliser le bâtiment. Elles auront donc la charge de l'entretien.

La séance est levée à 21H00

Le Président,

Bernard LEGER

